

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception: 19/12/2019	Dossier complet le: 19/12/2019	N° d'enregistrement: F09319P0358

1. Intitulé du projet

Pico centrale Retrouvance - Gîte des SAUVAS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **Jean Michel Duverney**

RCS / SIRET

6	6	2	0	4	3	1	1	6	0	1	3	0	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **EPIC**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW (29 du tableau annexé au R122-2 du CE)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en application de l'article 1.2.1.0. Projet soumis à AUTORISATION.

Le débit de prélèvement demandé à l'autorisation sera de 15 l/s soit 480 000 m3 annuel maximum.

Le prélèvement sera taré et permanent même si la turbine n'est pas en fonctionnement.

La restitution du débit se fait à l'altitude NGF 1 335 m, les débits turbinés sont restitués intégralement dans la Sigouste 230 m en aval du prélèvement. Le prélèvement étant réalisé à 1 380 m NGF, la charge utile brute est de 45 m NGF.

La PMB est la puissance Maximale Brute définie par :

$$PMB = R_o \times g \times Q \times H$$

$$\text{Soit} = 1\,000 \text{ (Kg/m}^3\text{)} \times 9.81 \text{ (m/s}^2\text{)} \times 15 \times 10^{-3} \text{ (m}^3\text{/s)} \times 45 \text{ (m)}$$

$$= 6\,700 \text{ W}$$

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de déposer un dossier d'autorisation au titre de l'article 1.2.1.0 de la LEMA pour régulariser l'ouvrage et le prélèvement.

Le captage existant se fait dans un ravin permanent en amont immédiat de la confluence avec la SIGOUSTE.

Après un ouvrage répartiteur, le débit alimente un réseau équipé d'une turbine. Le débit prélevé sera de 15 l/s maximum intégralement restitués dans la Sigouste 230 m en aval du prélèvement. La puissance Maximale Brute est de 6 700 W.

Ces caractéristiques sont maximales car, le débits prélevés varie suivant le débit dans le ravin.

La date précise de réalisation de l'ouvrage n'est pas connue avec certitude mais date probablement des années 2000.

Il permet de produire de l'électricité pour le gîte de Rabioux qui est utilisé dans le cadre des circuits Retrouvance(R)

Le gîte reste utilisé partiellement en fonction des réservations qui interviennent plus particulièrement durant la saison estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend de petits travaux pour rendre plus pérenne le prélèvement et notamment :

Mise en place d'une crépine sur le tuyau d'amenée.

Réfection du regard de captage (vanne sur prélèvement pour tarer les débits + compteur d'eau et mise en place d'un trop plein pour éviter les débordements anarchiques).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La pico centrale sert à alimenter en électricité le Gîte Retrouvance(r) de Rabioux. Quoique que l'activité ne soit pas annuelle, et donc que la pico-centrale ne fonctionne pas toute l'année, le prélèvement est continu et permanent.

Le prélèvement étant taré, le volume annuel prélevé est estimé à 480 000 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'objectif est de déposer un dossier d'autorisation au titre de l'article 1.2.1.0 de la LEMA pour régulariser l'ouvrage et le prélèvement et autoriser les petites intervention sur le réseau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Prélèvement maximal (m3 / an)	480 000
Débit instantané turbiné maximal (l/s)	15
Restitution dans le milieu (230 m en aval)	
Puissance Maximale Brute (W)	6 700

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Montmaur 05 400

Cours d'eau de la Sigouste en aval
du ravin du Chevalet

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 4 ° 6 0 ' 4 8 " 33 Lat. 0 5 ° 9 1 ' 1 4 " 36

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le prélèvement n'est pas en ZNIEFF mais en limite immédiate de :</p> <p>ZNIEFF TERRE Type I : Montagne d'Aurouze - plateau et pic de Bure - Forêt Domaniale des Sauves - Tête et combe de la Cluse ZNIEFF TERRE Type II : Dévoluy méridional : massif de Bure - Gleize - Vallée de Chaudun - Charance.</p>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement à 1 380 m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé le 14.04.2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRED46 - Sous bassin du Buech
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 9301511 Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur - l'installation est incluse dans le site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement annuel de 480 000 m ³ en superficiel Le système est tel que les eaux prélevées sont remises dans la Sigouste 230 m en aval.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ouvrages existants avec reprise d'un regard
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet existant avec reprise d'un regard

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau prélevée est restituée en aval après la turbine. Ce, dans la Sigouste (Confluent du ravin dans lequel l'eau est prélevée)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, il y a le parc photovoltaïque de Montmaur mais les incidences potentielles des interventions prévues dans le cadre de ce projet (Ouvrages existants avec la reprise d'un regard) est sans commune mesure et ne nous semble donc pas avoir d'impacts cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La restitution des débits prélevés se fait à proximité du captage dans la Sigouste (230 m de dérivation).

Un tarage assurera le prélèvement des seuls débits nécessaires avec restitution immédiate au milieu (Trop plein)

7 Auto-évaluation (obligatoire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est une régularisation au titre des prélèvements. Il est soumis à autorisation Loi sur l'Eau et à ce titre doit faire l'objet d'une évaluation des incidences sur l'eau et les milieux aquatiques, prouver la conformité du projet aux documents cadres sur l'eau et évaluer les incidences environnementales potentielles. Le cas échéant en proposant des mesures de réduction, évitement.

Dans ce cadre, le projet ne générant pas de bruit, pollution lumineuse, changement de destination des sols, vibrations, ..., la plus value d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire car les volets susceptibles d'être impactés par le projet sont traités dans le dossier loi sur l'eau sous le régime de l'autorisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **GAP**

le. **19/12/2019**

Signature



G. CALES.

